

N/REF : 6/01/2025 11H34 C:000053 I:02684
V/REF : AC/C09078
V/Email reçu le Lundi 06/01/2025 a 11H34

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 Mai 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 7 GLENAN - MR SOLIMAN MOHAMMED 07 69 84 60 99
LOGEMENT N° 107519, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE
REMPLACEMENT BEC SI BESOIN
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 07/01
MISE ENPLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : BALLON D'EAU CHAUDE ÉLECTRIQUE ÉCHANGEUR A REMPLACER. BALLON
ÉLECTRIQUE ET ÉCHANGEUR SUR LE RÉSEAU CHAUFFAGE. LE RÉSEAU CHAUFFAGE
ARRIVE BIEN JUSQU'AU BALLON MAIS IL NE CIRCULE PLUS DANS LE BALLON, IL
DOIT ETRE BOUCHÉ.
BALLON D'EAU CHAUDE MIS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR DÉPANNAGE
PROVISOIRE
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION A REPLANIFIER POUR LE REMPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE

INTERVENTION DU 24/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUOURE D'EAU
MISE HORS TENSION
DÉPOSE DU BALLON D'EAU CHAUDE DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN BALLON D'EAU CHAUDE 300L
MODIFICATION PVC
FOURNITURE ET POSE D'UN RÉDUCTEUR DE PRESSION
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ÉLECTRIQUE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONSTAT : PROBLEME ÉLECTRIQUE SUR LE BALLON D'EAU CHAUDE, UN CABLE SERA

REPLACÉ PAR UN ÉLECTRICIEN
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 27/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
MODIFICATION RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE TABLEAU
MODIFICATION ÉLECTRIQUE BALLON D'EAU CHAUDE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION A REPLANIFIER POUR SUPPRESSION DES ANCIENS CABLES EXISTANTS

INTERVENTION DU 29/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : LE LOCATAIRE SOUHAITAIT QUE L'ON REMETTE UN BALLON AVEC
ÉCHANGEUR
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 12/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE BALLON D'EAU CHAUDE
DÉPOSE DU BALLON D'EAU CHAUDE
FOURNITURE ET POSE D'UN BALLON D'EAU CHAUDE AVEC ECHANGEUR 295L
RACCORDEMENT RÉSEAUX EAU CHAUDE ET EAU FROIDE
RACCORDEMENT AU RÉSEAU CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 13/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU BALLON
ERREUR DE SCHEMA DE BRANCHEMENT
REBRANCHEMENT EN BASIQUE DU BALLON
CONTROLE : BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 06/03/25 à 12H01 Mme A. CASAERT
MG LCOMPTER Email envoyé le 27/01/25 à 16H20 Mme a CASAERT
MG LCOMPTER Email envoyé le 07/01/25 à 10H22 Mme a CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 07/01	1	54,72		54,72	
1,00	PBS137-F.P 1 ballon 300L-ACI/NRJ C T 5 +	2	875,52		875,52	
3,00	MOE001-H(s) Electricien hors BPU 27/01	4	54,72		164,16	
TOTAL H.T.						1094,40
T.V.A. a 10,00%						109,44
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>1203,84</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.